

**NUMERO SPECIAL RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES :
TOUT CE QUE VOUS AURIEZ VOULU SAVOIR SUR LES RESULTATS SANS OSER LE DEMANDER**



BIFI Sud

n°29

décembre 2011

Le journal à base d'agents actifs

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

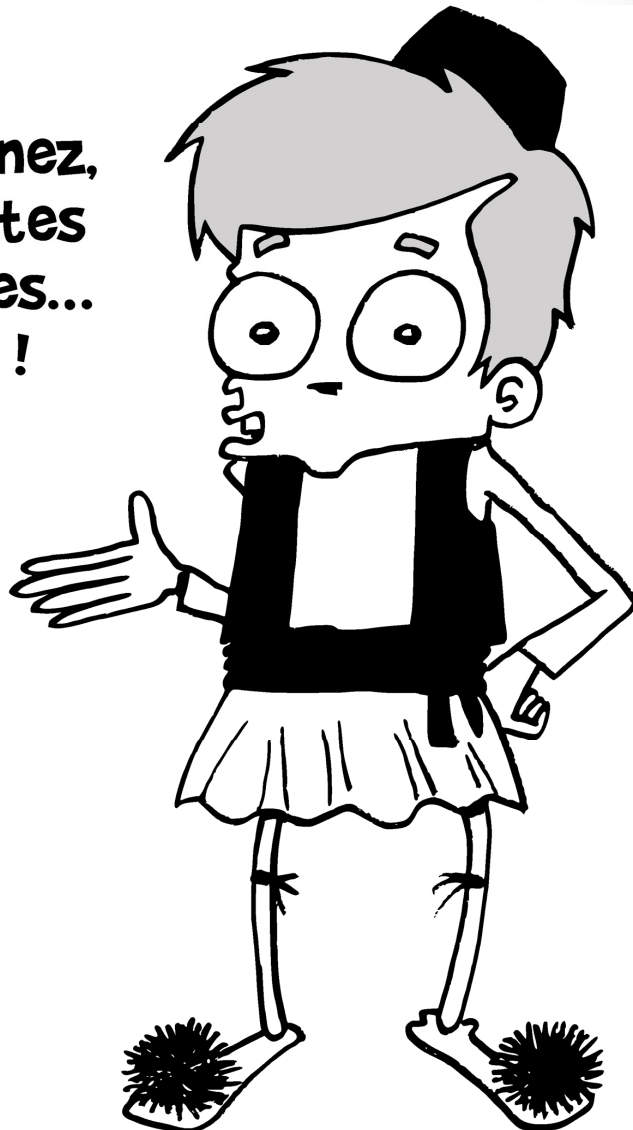
poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

**EmPrunts toxiques Des hôPitaux :
le seul Problème, c'est le « manque
D'expertise » Des Directions...**



**Bin oui, vous Comprenez,
y a Des clauses écrites
vraiment très Petites...
et en grec en Plus !**



W. + Sanrankune .11



Ce numéro n'a pas été réalisé en travaillant en 12 heures

Élections professionnelles du 20 octobre 2011 au CHU de Rennes

Nous sommes 6588 salariés du CHU de Rennes. Le taux de participation aux élections a été de 41,94% pour le Comité Technique d'Établissement. En votant SUD Santé, 32,94 % d'entre nous ont pris la parole en donnant leur voix ce 20 octobre 2011. Ce scrutin réunissant les contractuels, stagiaires et les titulaires, nous permet de devenir majoritaires au CTE et de vous représenter sur tous les collèges, A, B et C avec 7 élus sur 18 sièges.

Vos représentants SUD au CTE :

	CFDT	CGC	CFTC	CGT	FO	SUD
Cat. A	21,15%	16,35%	7,21%	15,87%	3,53%	35,90%
Cat. B	29,79%	0%	7,18%	20,88%	9,97%	32,18%
Cat. C	15,06%	0%	4,85%	30,87%	17,23%	31,99%
Total	20,54%	3,75%	6,04%	24,66%	12,07%	32,94%

COLLEGE A	COLLEGE B	COLLEGE C
EPAILLARD Eugène	DUFEU Catherine	MORICE Yves
GUY Jérôme	GUILLEMOT Marie-Françoise	PABOIS Pascal
<i>REGRIN Christine</i>	<i>BELIN Olivier</i>	AUDIGER Bertrand
<i>FROT Jean-Noël</i>	<i>LE DUFF Yann</i>	<i>LE CREFF Chantal</i>
		<i>GILLES Thierry</i>
		<i>PIERRE URVOY Magali</i>



Aux Commissions Administratives Paritaires Locales, nous obtenons la majorité des suffrages.

	CAPL 1 A Technique	CAPL 2 A Soignant	CAPL 3 A Administratif	CAPL 4 B Technique	CAPL 5 B Soignant	CAPL 6 B Administratif	CAPL 7 C Technique	CAPL 8 C Soignant	CAPL 9 C Administratif	Total sièges
SUD	0	2	0	0	2	1	2	2	1	10
Cgt		1			1	1	1	2	1	7
Cfdt	2	1	1	2	2	1		1	1	11
Fo							1			1
Cftc										0
cgc		1								1

Vos représentants SUD aux CAPL :

CAPL 2	CAPL 5	CAPL 6	CAPL 7	CAPL 8	CAPL 9
EPAILLARD Eugène	GUILLEMOT Marie-Françoise	BOHEAS Martine	LENOIR Eric	JASLET Eric	RUMEUR Yves
REGRIN Christine	LUIS Katia	<i>RICHOU Marie-Christine</i>	GILLES Thierry	LE CREFF Chantal	<i>GILBERT Mélanie</i>
<i>GUY Jérôme</i>	<i>DUPOIRIER Sophie</i>		<i>PIERRE URVOY Magali</i>	<i>MORANT Alain</i>	
<i>DUSSON Marianne</i>	<i>DUFEU Catherine</i>		<i>BUSNEL Michel</i>	<i>AUDIGER Bertrand</i>	

Nous réunissons à présent 17 élus pour vous représenter dans toutes les instances. Vous avez envoyé un message fort à la Direction. Au-delà du vote, continuons à nous faire entendre par nos actions au quotidien et ensemble nous lutterons et gagnerons.

DONNONS NOTRE VOIX ET PRENONS LA PAROLE...

RESULTATS NATIONAUX : SUD CONFIRME SA REPRESENTATIVITE

Le jeudi 20 octobre 2011, les fonctionnaires hospitaliers étaient appelés à élire leurs représentants dans les Comités Techniques d'Établissements, ainsi que dans les Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales. Voici ce qu'il faut retenir au plan départemental et national.

Elections Fonction Publique Hospitalière dans le 35 : SUD progresse nettement !



Le premier enseignement de ces élections est sans appel : les 3 gros établissements hospitaliers du département ont voté SUD Santé-Sociaux, en particulier au CTE. Cette élection est la plus importante car elle sert de base au calcul de la représentativité nationale.

- [CHU de Rennes : 1er au CTE avec 32,94%](#)
- CHGR, Rennes : 1er au CTE avec 35.94%
- CH St Malo : 1er au CTE avec 35.71%

SUD fait son entrée dans d'autres établissements avec des élus au CTE, au CH de Redon, au CH de Cancale, au CDE de Chantepie, à l'EHPAD et au Foyer de vie de Tremblay, à l'EHPAD et au Foyer de vie de Plerguer Le Tronchet.

En Commissions Paritaires Départementales, SUD Santé Sociaux conforte sa place de 2ème avec 27% des voix (+ 2.5%). Nous avons maintenant 11 élus et sommes présents dans toutes les commissions, sauf la 1 (personnel d'encadrement technique A), la 3 (personnel d'encadrement administratif A) et la 4 (personnel technique cat. B.)

Une participation moyenne (51%) mais qui ne faiblit pas

Ce n'était pourtant pas gagné, puisque pour la première fois, il n'y avait pas de seuil de participation fixé pour valider le premier tour (fixé auparavant à 40%).

Nous sommes néanmoins 508 000 à avoir voté, pas moins donc que pour les scrutins précédents, preuve d'une réelle volonté de continuer à prendre la parole ambiant.

SUD continue sur sa dynamique

Depuis la loi de modernisation sociale la représentation syndicale est maintenant calculée à partir des résultats des élections au Comité Technique d'Établissement (CTE) et non plus sur les élections aux Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD).

Lorsque le syndicat SUD n'est pas présent dans un établissement (SUD a été créé il y a 20 ans à peine) nous ne pouvons pas y présenter de listes et les salariés ne peuvent plus voter pour une liste départementale!

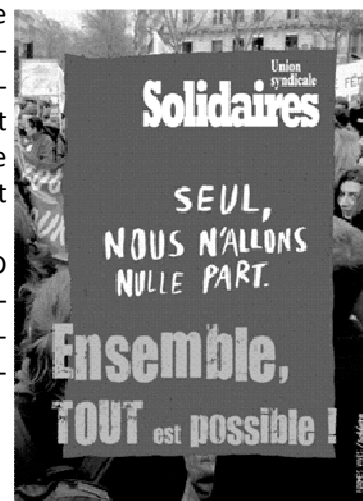
Nous confirmons nos sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, pour continuer à faire entendre votre voix dans les négociations nationales et sur les dossiers qui y sont présentés (Statut, salaires, organisation du travail, conditions de travail, recours disciplinaires...).

Et le reste de la Fonction Publique ?

Avant la convergence des élections des 3 fonctions publiques prévue pour 2014, la Fonction Publique d'Etat votait également ces derniers jours.

Les résultats de tous les SUD y sont agrégés sous l'étiquette de notre union syndicale SOLIDAIRES, qui réalise un score de 8,1% au niveau national, sachant que le ministère de la justice et les fonctionnaires de France Telecom n'ont pas encore voté.

Rappelons que SUD n'est pas encore représentatif dans la Fonction Publique Territoriale.



Au-delà de ces élections professionnelles, il nous faut continuer à lutter de manière solidaire et à faire entendre nos revendications ensemble : Défendre nos statuts, gagner de nouveaux droits et participer au développement durable de l'hôpital public.

Temps de travail au CHU, il faut ré-AGIRH ! Utilisez le logiciel de balance horaire SUD SUR notre site

Face aux balances horaires magiques qui vous présentent des soldes négatifs dès le début d'année... face à certains cadres qui sont incapables de vous expliquer pourquoi vous devez 70h alors que c'est eux qui gèrent votre planning... il faut ré-AGIRH !

Sud vous propose son logiciel de calcul de balance horaire, disponible pour l'instant pour les agents de jour en 7h30.

Renseignez chaque jour et regardez votre VRAIE balance horaire se calculer...

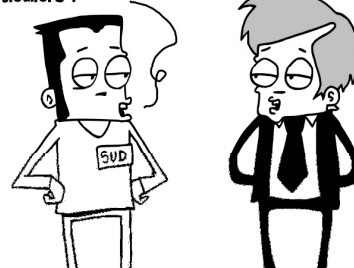
Rappelons toutefois que le temps de travail est avant tout hebdomadaire, calculé en moyenne à l'intérieur du cycle de référence. Pour avoir une balance horaire qui s'équilibre "toute seule", il suffit donc de respecter les règles des 35h à l'hôpital :

- Pas de zones de pointage (les principales causes de BH négatives)
- 28 CA à poser HORS DU CYCLE
- 14 RTT dont 6 MAXIMUM peuvent être posés dans le cycle, mais sans obligation
- Des cycles de 12 semaines maximum
- Des semaines de 44 heures maximum, 48h maximum sur 7 jours (en semaine glissante), HEURES SUPPLEMENTAIRES COMPRISES !
- 4 RH par quatorzaine, dont 2 consécutifs et un accolé à un dimanche
- 36h de repos hebdomadaire minimum (1RH + repos quotidien)

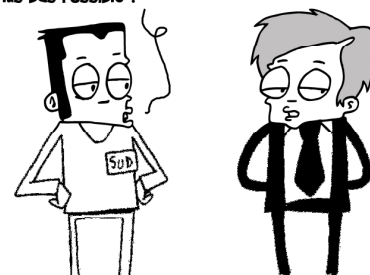
Ces règles sont les garanties collectives qui protègent nos conditions de travail et notre vie personnelle.

<< Emprunts toxiques Des hôpitaux : les Directions ne << spéculent Pas >>

Alors si je Comprends Bien, vous empruntez à Des gens qui spéculent sur les dettes Des Pays, sur Des monnaies, et même sur les dettes Des Particuliers ?



Et vous espérez qu'ils spéculent Bien Pour que le taux d'intérêt De vos PROPRES emprunts soit le PLUS Bas Possible ?



Mais vous ne spéculiez PAS vous-même ?

Non mais c'était juste Pour être sûr...

Bin non, c'est l'argent De la sécu quand même...



M. + Saurankine .11

SUD-O-CHU

	8			2	5		
					7		2
	3	5		8	1	4	
8		2	9		6		5
4		3		5	9		8
	4	8		3	7	9	
5			4				
		1		6		5	

La brochure « vos droits », mise à jour 2011, est disponible dans nos locaux syndicaux !
Passez nous la demander !!!

VOS DROITS

Fonction Publique Hospitalière

Mise à jour 2011

« UN DROIT QU'ON NE DÉFEND PAS EST UN DROIT PERDU »

SECTION SUD SANTÉ SOCIAUX CHU RENNES
HOPITAL PONTCHAILLOU
2, Rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES CEDEX
Tel : 02 99 28 37 34 Fax : 02 99 28 37 33

Courriel : syndicat.sud@chu-rennes.fr
Site : sudsantesociaux35.org

Recevez le journal **BIFI**

Abonnez-vous, c'est gratuit !

Nom :

Prénom :

Service :

A retourner à : *Syndicat Sud*
Bâtiment des écoles
Pontchaillou

